

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce que vous venez de dire de la décision d'hier de monsieur l'Orateur, il est vrai que l'amendement dont nous sommes saisis se rapporte à l'impôt sur le revenu des particuliers et aux exemptions, mais elle propose de renvoyer au comité la totalité du bill. Par conséquent, il y aurait renvoi de chacun des articles du bill.

L'hon. M. Lambert: Voyons donc.

M. Danforth: Allons donc.

M. Deachman: Nous discutons de la question de savoir si tout le bill, y compris cet article, doit continuer d'être débattu à la Chambre.

M. Paproski: Vous n'êtes qu'un whip. Que visez-vous? La présidence?

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, au sujet de l'argument du whip en chef du gouvernement qui veut maintenant se faire passer pour arbitre en matière de Règlement, je tiens à lui dire qu'il devrait être mieux avisé. Il est élémentaire que lorsqu'une motion de renvoi précise de reprendre l'examen d'une disposition particulière, le comité plénier est tenu de n'examiner que cette disposition et rien d'autre. Il s'agit uniquement du renvoi de cette question en vue de la faire examiner. Le député ignore la forme d'une motion tendant à la 3^e lecture. S'il veut comprendre la procédure, il devrait étudier le Règlement. Il apprendrait alors ce que signifie cette procédure. Je l'aiderais volontiers de toutes les façons possibles. Le ministre est invité à examiner à nouveau l'article 117. C'est le seul but de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Paproski: Qu'en dites-vous, Deak?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je ne désire pas entamer un débat avec les députés sur le Règlement. Toutefois, puis-je signaler que l'argument invoqué par le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) peut lui sembler pertinent, mais que la présidence interprète autrement le Règlement. Je voudrais revenir maintenant au paragraphe que le député n'a pas eu le temps de lire et qui est tiré des remarques que faisait monsieur l'Orateur hier. Comme en fait foi le compte rendu à la page 10471, monsieur l'Orateur a déclaré:

La présidence est en principe d'accord avec le député mais, au moment d'entreprendre le débat à l'étape de la troisième lecture, hier, un amendement a été proposé. Il avait trait aux problèmes des agriculteurs. Certains discours prononcés par la suite n'ont presque pas, sinon aucunement, touché à l'amendement. Il eût peut-être été préférable pour les députés qui ont participé au débat à l'étape de la troisième lecture de s'en tenir à la discussion de l'amendement proposé à la Chambre. Les discussions doivent être pertinentes.

Le passage suivant pourrait aussi être pertinent:

La présidence peut difficilement demander à la Chambre de respecter cette règle, lorsque certains des députés les plus anciens des deux côtés de la Chambre ne l'observent pas rigoureusement, J'invite donc les députés à ne pas l'oublier et à revenir à un moment donné au sujet à l'étude, c'est-à-dire à l'amendement dont nous sommes saisis.

L'hon. M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je vous fais mes excuses si j'ai pris des libertés avec l'interprétation que vous en avez donné. Ce qui me tient à cœur—et c'est là l'essentiel de mes observations—c'est que nous reprenions et terminions le débat sur l'amendement portant le renvoi du bill. Les crédits d'impôt et les exemptions plus élevées m'intéressent. J'allais en parler dans mes derniè-

[M. Paproski.]

res observations. Ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que la critique du bill s'est résumée à une question de tactiques plutôt que de points essentiels.

L'hon. M. Lambert: Vous n'étiez pas ici. Comment le sauriez-vous?

L'hon. M. Gillespie: Voilà une déclaration intéressante de la part du principal critique financier qui vient de ressusciter. Une chose dont nous devrions tenir compte à cet égard, c'est le mythe qu'on a créé, par inadvertance, je suppose, et avec les meilleures intentions. Ce mythe veut que tout le monde puisse être expert en matière fiscale. Les députés qui ont été membres de notre comité des finances savent qu'il n'y a rien de plus faux. Je sais que le député d'Edmonton-Ouest l'admettra. C'est une des raisons pour lesquelles le comité des finances a sollicité le conseil du plus grand nombre possible d'experts et convoqué 15 consultants, économistes, avocats et comptables. Une chose est ressortie nettement de nos délibérations, me semble-t-il, et c'est que certains experts en droit fiscal, et notamment en droit international, ayant exercé pendant une vingtaine d'années, ne croyaient pas connaître toutes les réponses, même après vingt ans.

M. Danforth: Mais le gouvernement les connaît toutes en 50 jours.

L'hon. M. Gillespie: Néanmoins, ceux d'en face prétendent que chacun des députés peut se poser en expert et que tout ce qu'il faut faire, c'est écouter une déclaration à la cantonade pour ensuite trouver la réponse à telle ou telle disposition.

L'hon. M. Lambert: Mais ils nous disent que c'est la loi!

L'hon. M. Gillespie: J'ai écouté et lu de nombreux commentaires relatifs au crédit d'impôt par rapport aux exemptions d'impôt. Je suis convaincu que les dispositions du bill sont les bonnes, qu'elles marquent une amélioration sensible de nos lois sur la fiscalité. Les députés d'en face admettront que de soustraire un million de citoyens à l'impôt est une amélioration importante.

• (4.50 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous n'avez pas le choix.

L'hon. M. Gillespie: Ils admettront que les exemptions doivent être importantes puisque cinq millions de Canadiens paieront moins d'impôt.

M. Paproski: Vous n'avez pas honte?

L'hon. M. Gillespie: A mon avis, il est temps de passer à la troisième lecture, de nous prononcer sur l'amendement dont nous sommes saisis, et d'admettre que la Chambre des communes peut étudier et discuter, mais que la décision revient au gouvernement. Le gouvernement a été élu pour prendre des décisions. Les députés d'en face ne l'ont pas été pour les mêmes raisons. Il leur incombe de réfléchir, de proposer, et quand ils le jugent opportun, de retarder, mais non pas de faire une obstruction systématique. Il leur incombe d'éclairer mais non pas de créer des obstacles.